



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 12 JUIN 2018



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3788 du 2 mai 2018 des honorables députés Madame Diane Adehm et Monsieur Gilles Roth, concernant le parc automobile de l'Etat, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 3788 du 2 mai 2018 de Madame la députée Diane ADEHM et de Monsieur le député Gilles ROTH

Par leur question parlementaire, les honorables députés demandent des renseignements en matière de la procédure d'acquisition commune des véhicules électriques et plug-in hybrides pour les services de l'Etat.

Suite à la décision du Conseil de Gouvernement du 17 février 2017, la circulaire budgétaire pour l'acquisition des voitures de direction et de service a été adaptée, de sorte qu'à partir de 2018 des voitures électriques ou plug-in hybrides seront acquises prioritairement. Pour l'acquisition d'une voiture à moteur de combustion, une justification écrite et préalable doit être adressée au Ministère du Développement durable et des Infrastructures qui décide ensuite d'accorder ou de refuser la dérogation.

Pour l'année 2018, les ministères et administrations ont communiqué un total de 98 acquisitions de véhicules de catégorie M1 (voitures pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum) au MDDI.

Suite à une analyse des besoins d'utilisation indiqués par les ministères et administrations, il a été décidé d'acquérir 20 voitures électriques ainsi que 13 voitures plug-in hybrides. Un total de 65 dérogations pour l'achat de voitures à moteur de combustion a été attribué. La principale raison est que certains cas d'usages (par exemple : véhicule de police banalisé, véhicule pour service de permanence) ne s'approprient pour l'instant pas et certains équipements spécifiques (par exemple : transmission 4x4, attelage pour remorque) ne sont pas encore disponibles ou pas à un prix conforme à l'enveloppe budgétaire. Presque toutes les voitures prévues pour de simples déplacements de personnes sont des voitures 100% électriques ou, en cas de déplacements fréquents à l'étranger, des voitures plug-in hybrides.

La soumission concernant l'acquisition centralisée des voitures électriques et plug-in hybrides a été publiée le 8 juin 2018. Le marché se compose de 15 voitures électriques, à utiliser comme voitures de service, et de 13 voitures plug-in hybrides, dont 3 véhicules sont des voitures de direction et 10 constituent des voitures de service. Le nombre total de véhicules faisant partie de la soumission centralisée s'élève ainsi à 28 voitures réparties en 3 lots distincts. A noter que 5 voitures électriques avaient déjà été acquises par un marché distinct et n'ont pas fait l'objet de la soumission centralisée.

Il est encore prématuré d'annoncer un chiffre quant aux économies pouvant résulter de l'acquisition centralisée, comme la remise et l'évaluation des offres devront être attendues. Cependant, une première expérience dans ce contexte a pu être faite dans le cadre du projet

pilote lancé en novembre 2017, qui visait également l'acquisition centralisée d'un certain nombre de véhicules électriques et plug-in hybrides pour plusieurs administrations de l'Etat et dont l'objectif était de gagner un retour en expérience sur l'intégration de véhicules dans les flottes automobiles ainsi que de promouvoir le rôle exemplaire de l'Etat en matière de décarbonisation du transport. Dans le cadre de ce projet-pilote, les remises accordées à l'Etat par rapport aux prix de liste des véhicules variaient entre 15 et 27 %, en fonction du lot et du type de véhicule.